

TUTORIEL D'AIDE POUR UTILISER LE TELE-SERVICE S.P.O.R.T.S.
Système Parisiens Optimisé pour la Réservation des Terrains de Sports
Saisir une demande de renouvellement de créneau annuel pour la saison 2015-2016

ATTENTION

Pour utiliser dans de bonne condition le portail Internet S.I.M.P.A., il est conseillé de disposer d'un des navigateurs suivants : Internet explorer 6 ou versions suivantes, Mozilla Firefox 3.5 ou versions suivantes, Safari 4.0 ou versions suivantes, Opéra 10 ou versions suivantes. Ces navigateurs gratuits sont téléchargeables sur les sites des éditeurs.

Le télé-service S.P.O.R.T.S. est conçu et optimisé pour les versions 6 et suivantes du navigateur Microsoft Internet Explorer. L'utilisation d'autres navigateurs Internet, peut entraîner des dysfonctionnements.

Il ne faut jamais utiliser le bouton retour arrière du navigateur Internet que vous utilisez. Cela entraîne des dysfonctionnements du portail S.I.M.P.A. et du télé-service S.P.O.R.T.S.

INFORMATION :

Le télé-service S.P.O.R.T.S. n'a pas pour fonction de rechercher des créneaux libres sur les équipements sportifs, sa seule fonction est de permettre de formuler des demandes de créneaux. Le dépôt d'une demande ne garantit pas obligatoirement une réponse positive.

La gestion de ce télé-service est assurée par le Pôle de Réservation des Equipements Sportifs (P.R.E.S.) pour le compte de la Direction de la Jeunesse et des Sports (D.J.S.).

La saisie des demandes de créneaux annuels (renouvellements) dans le télé-service S.P.O.R.T.S. pour la saison sportive 2015-2016 (du 01/09/15 au 31/08/16), sera ouverte du 02/01/2015 au 28/02/2015. Passé ce délai, il ne sera plus possible de faire des demandes de créneaux annuels pour la saison sportive 2015-2016.

Voici ci-dessous, la procédure pour accéder au compte SIMPA et au compte du télé-service SPORTS.

- 1) Allez sur le site de la ville de paris : www.paris.fr
- 2) Cliquez sur « ASSOCIATIF ».
- 3) Allez dans la colonne « Associations : effectuez vos démarches en ligne ».
- 4) Cliquez sur « lire la suite... ».
- 5) Cliquez sur la phrase « Pour ACCEDER DIRECTEMENT à SIMPA, cliquez sur [ce lien](#). »
OU BIEN Saisissez ce lien suivant dans la barre d'adresse de votre navigateur Internet : <https://services-certifies.apps.paris.fr/simpa/ASSO> (Dans ce cas de figure, il est conseillé de fermer le navigateur Internet avant la saisie de l'identifiant et du mot de passe, puis de le redémarrer).
- 6) La page d'accueil du portail SIMPA s'affiche avec le message suivant « bienvenue sur le Système d'Information Multiservices des Partenaires Associatifs »
- 7) . Dans le cadre identification, saisir l'identifiant et le mot de passe, ensuite cliquez sur le bouton « valider »
- 8) La page d'accueil suivante s'affiche « bienvenue dans SIMPA », vous êtes maintenant dans le compte SIMPA de l'association/organisme.
- 9) Cliquez sur la rubrique « accès aux télé-services » située sur la gauche de l'écran
- 10) Vous accédez à la page du tableau des télé-services.
- 11) Cliquez sur la rubrique « Télé-Service SPORTS (demande de créneaux dans les équipements sportifs) (située dans le tableau qui s'affiche).
- 12) Vous arrivez à la page d'accueil du télé-service S.P.O.R.T.S. (qui est de couleur orange) avec le titre suivant : **Demande de créneaux dans les équipements sportifs - Bienvenue dans le télé-service S.P.O.R.T.S. de demande de créneaux**

DEBUT DE LA PROCEDURE DE RENOUVELLEMENT

- 13) Si vous ne voulez plus de votre créneau actuelle pour la saison 2015/2016. Il ne faut pas cocher la case du créneau concerné. Votre créneau ne sera pas renouvelé sur la nouvelle saison 2015/2016.
- 14) Si vous voulez demander des modifications de votre créneau actuel pour la saison 2015/2016. Il faut cocher la case du créneau concerné (pour le renouveler et éviter de le perdre), ensuite indiquer dans le champ commentaire vos souhaits de modification, cliquer sur l'icône de la « disquette » pour enregistrer le commentaire et cliquer sur le bouton « valider »
- 15) Si vous voulez conserver et renouveler à l'identique (même établissement sportif, même jour, même horaire, etc...) vos réservations d'équipements sportifs attribués pour la saison sportive 2014-2015, suivez la procédure ci-dessous.
- 16) Procédure à suivre pour renouveler à l'identique ses réservations d'équipements sportifs 2014-2015 sur la nouvelle saison sportive 2015-2016.
- 17) A gauche cliquez sur la phrase « **créneau annuel renouvellement** ».
- 18) S'affiche un tableau récapitulatif de vos réservations actuelles, sur des équipements sportifs, concernant la saison sportive 2014-2015. Dans le cadre des demandes de renouvellement de créneaux pour la saison sportive 2015/2016, il est normal que s'affiche les informations relatives à la saison sportive 2014/2015, puisque ce sont celles-ci qui sont à renouveler pour la nouvelle saison. Ce n'est pas un bug du Télé-Service SPORTS.
- 19) Pour renouveler et conserver vos réservations à l'identique, cochez, dans la colonne « renouvellement », la ou les case(s) concernée(s). Pour éviter des erreurs de saisie, Il n'est pas possible de modifier l'équipement, la discipline, les jours et les horaires.
- 20) Après avoir coché la/les réservation(s) à renouveler, cliquez sur « valider
- 21) Une page s'affiche avec le message suivant « *x demande a bien été soumise au service de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris qui gère les demandes de créneaux dans les équipements sportifs* »
- 22) En bas de page cliquez sur le bouton « retour ».
- 23) Vous retournez au tableau récapitulatif de vos réservations actuelles.
- 24) Maintenant dans la colonne « renouvellement » du tableau récapitulatif, la case à cocher a été remplacée par la phrase « demandé le xx/0x/2015 ». Ce qui signifie que la réservation a été soumise et envoyée au P.R.E.S.
- 25) **Fin de la procédure de demande de renouvellement de créneau(x) sur la saison sportive 2015/2016**

Les réponses aux demandes de créneaux, seront dans la majorité des cas, envoyées à partir de juillet 2015, après la fin des réunions des commissions d'attribution avec les mairies d'arrondissement.

En cas de réponse négative, un email sera envoyé directement à l'adresse courriel du siège social pour les associations ou à celle du responsable pour les organismes, saisie dans le compte du portail S.I.M.P.A

Dans le cas d'une réponse positive, un email ou un courrier comprenant une Autorisation d'Occupation Temporaire d'aire sportive (A.O.T.), sera envoyé aux coordonnées de la personne qui a été saisie comme correspondant dans le compte du télé-service S.P.O.R.T.S. Ensuite, Il suffira de présenter L'AOT aux agents du centre sportif pour utiliser le créneau. Pour connaître les modalités d'utilisation, il faut contacter le responsable de l'équipement sportif, dont les coordonnées téléphonique figure sur l'AOT, il sera nécessaire dès les premières séances d'utilisation de lui fournir les noms et coordonnées des personnes encadrantes de ces séances, de même que les copies des diplômes éventuels.

ATTENTION :

Tout renouvellement non coché, sera considéré comme non demandé et sera définitivement perdu. Sauf exception, concernant des modifications de la demande de renouvellement (**modification des horaires**) et qui serait saisie dans une nouvelle demande.

Si vous souhaitez apporter des modifications à votre demande de renouvellement, merci de ne pas cocher la case et suivez la procédure du tutoriel de demande annuel «[TUTO saisir une nouvelle demande de créneau annuel V46](#) ».

Le renouvellement d'une réservation ne garantit pas obligatoirement, l'attribution du créneau. Il faut attendre la fin des réunions des commissions d'attribution avec les mairies d'arrondissements, pour obtenir une réponse positive ou négative.

L'équipe de contact S.P.O.R.T.S.
Direction de la Jeunesse et des Sports
contactsports@paris.fr

Maj 18-12-14 - v17